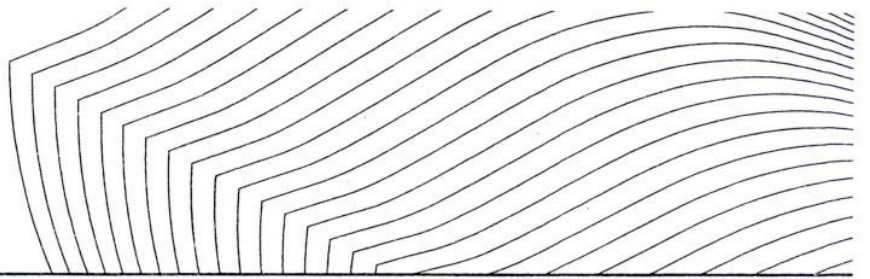


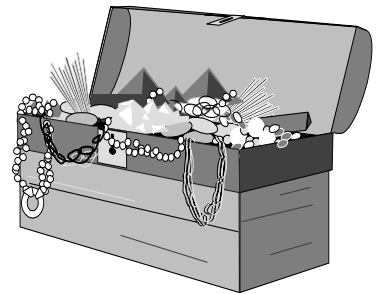


Police



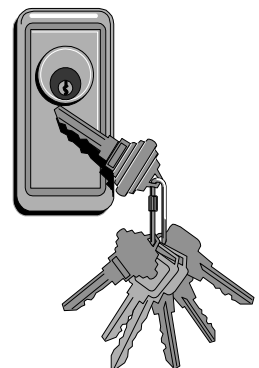
CONSEILS POUR RÉDUIRE LES RISQUES D'ÊTRE CAMBRIOLÉ

Vos fenêtres ne sont pas des vitrines de magasin. N'exposez pas d'objets attrayants tels que du matériel hi-fi ou vidéo, des antiquités, etc... au regard de tous les passants. Évitez de conserver inutilement chez vous, des valeurs (argent, documents importants et chèques). Placez vos bijoux et autres objets de valeur en sécurité dans un coffre.



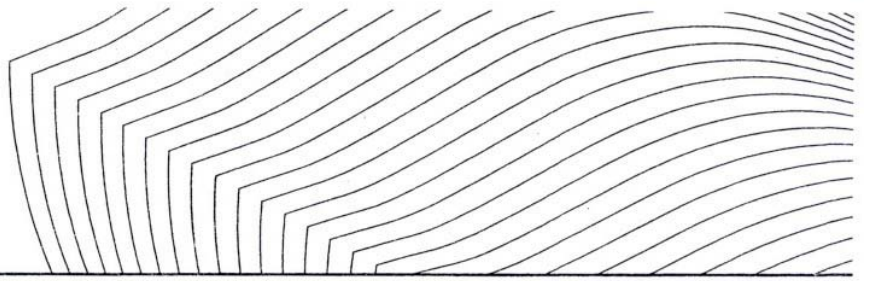
Donnez des signes visibles de votre présence et assurez à votre habitation une apparence d'occupation. Ne laissez pas, à votre porte, de petits messages signalant votre absence. En soirée, laissez une lampe allumée. Il existe sur le marché des lampes économiques. Une simple minuterie de programmation d'éclairage peut donner, au voleur, l'impression que vous êtes en train d'allumer et d'éteindre la lumière lors de vos déplacements dans les différentes pièces de votre domicile.

Ne cachez jamais vos clés dans les endroits «classiques», sous le paillason, dans le bac à fleurs. Il vaut mieux laisser une clé à une personne de confiance. Ne laissez pas traîner vos clés, par exemple dans votre voiture. N'indiquez pas vos noms et adresse sur votre porte-clé, vous éviterez, de la sorte, d'être victime d'un visiteur indésirable.





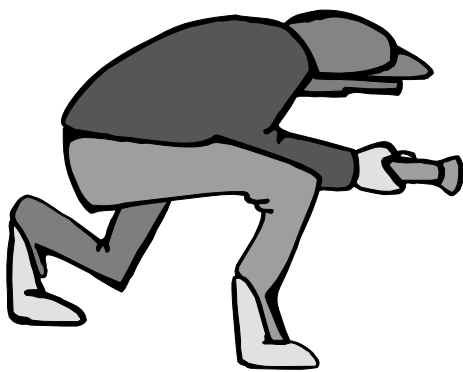
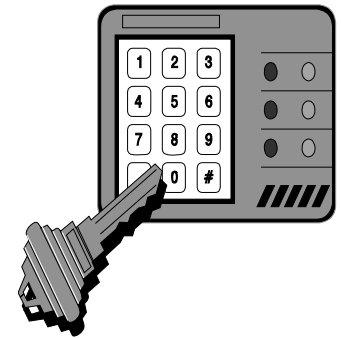
Police



Aménagez les alentours de votre habitation de manière à ce que tous les côtés de celle-ci soient visibles. Des petits murets, des haies ou tout autre clôture, s'ils augmentent votre intimité, ne garantissent pas votre sécurité. Lorsque vous vous absentez quelques temps, prévenez vos voisins de votre départ et demandez leur de veiller sur votre domicile.

Ne laissez pas à portée de main des cambrioleurs, des objets (échelle, petits outils, etc.) pouvant faciliter leur incursion. Mettez ces objets sous clé.

Si vous optez pour le placement d'un système d'alarme électronique, n'oubliez pas de tenir compte d'un certain nombre de prescriptions légales telles que l'obligation de mentionner l'existence de ce système auprès de votre police locale, l'obligation de conclure un contrat d'entretien, etc. Pour de plus amples informations, adressez-vous auprès des services de police et de prévention.



De simples systèmes de fermeture de qualité (serrures, chaînes, etc.) peuvent faire perdre un temps précieux aux cambrioleurs. Il est élémentaire de vérifier la protection de vos portes et fenêtres. Le cas échéant, pensez également au soupirail de votre cave et aux coupoles. N'oubliez pas les accès situés à l'arrière de votre maison. La police ou les services de prévention peuvent vous informer des normes de fiabilité ou de qualité des différentes serrures de sécurité, serrures supplémentaires, paumelles, protège-gonds, volets, verre feuilletés, etc. Veillez à ce que ces éléments soient installés de manière professionnelles.

Si vous êtes, malgré tout, victime d'un cambriolage, faites le plus rapidement possible, une déclaration à la police. La rapidité et l'exhaustivité de votre déclaration peuvent constituer un élément déterminant dans le succès des investigations.

